



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 09 JANVIER 2018

En communication

Pascal BAUDE

Patrick AUBIN

Marie-Christine BELLEVILLE

Pascal BOUCHET

Marc CHATAIN

Frédéric CHERPIN

Serge DAGADA

Jean-Louis DUGRAVOT

Muriel EYL

Gisèle LE TUHAUT

Bernard MALFONDET

Marianne MAZEL

Annie MOREAU

Jean-Claude MOREAU

Charles SCOTTO

Pierre SIONNEAU

Nicolas ZAJAC

Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 25

Avant tout, le Président de la Commission Sportive et ses membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2018.

La réunion débute par les vœux du Président pour l'ensemble de ses membres et se poursuit par un bilan très positif de la 12^{ème} journée de LFH et 9^{ème} journée de D2F qui se sont jouées le samedi 30 décembre. On constate que, malgré la période des fêtes de fin d'année et des congés scolaires, les salles ont fait un très bon taux de remplissage à tel point que certains clubs ont dû refuser l'entrée de visiteurs.

Le dimanche 07 janvier a eu lieu le tirage au sort des 1/8^{èmes} de finale de la Coupe de France Nationale Masculine. Ce dernier s'est déroulé sur le plateau de la Chaîne L'Equipe nouveau diffuseur de la Coupe de France, en présence du Président Joël DELPLANQUE et nos deux champions du Monde Blandine DANCETTE et Thierry OMEYER. Ci-dessous le résultat du tirage :

- . SMV ST MARCEL VERNON (D2) / CHARTRES METROPOLE HB 28 (D2)
- . US IVRY HB (D1) / CHAMBERY SAVOIE HB (D1)
- . DUNKERQUE HB GD LITTORAL (D1) / MONTPELLIER HB (D1)
- . SELESTAT ALSACE HB (D2) / USAM NIMES GARD (D1)
- . GFC AJACCIO HB (N2) / PARIS ST GERMAIN HB (D1)
- . TREMBLAY EN FRANCE HB (D1) / BILLERE PAU HB PYRENEES (D2)
- . SAINT RAPHAEL VAR HB (D1) / FENIX TOULOUSE HB (D1)
- . HBC NANTES (D1) / CESSON RENNES METROPOLE HB (D1).

ORGANISATION DES FINALITES DES BARRAGES N3M ET -18F/M

Après délibération de la Commission sportive et la validation du Bureau Directeur de la FFHandball, ont été retenus sur chacune des compétitions les candidatures suivantes :



| COMPETITION & DATE | CLUB ORGANISATEUR |
|---|--------------------------------------|
| BARRRAGE N3 MAS ACCESSION N2 <i>Samedi 09 juin 2018</i> | LA ROCHE SUR YON VENDEE HB (6285001) |
| MOINS 18 MASCULINS CHPT FALCONY & CHALLENGE HONNEUR <i>Samedi 26 & Dimanche 27 mai 2018</i> | STADE PESSACAIIS UC HB (6033007) |
| MOINS 18 MASCULINS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE <i>Samedi 26 & Dimanche 27 mai 2018</i> | HBC ARAMON (6130037) |
| MOINS 18 FEMININS CHPT GARCONNET & CHALLENGE HONNEUR <i>Samedi 02 & Dimanche 03 juin 2018</i> | BLANC MESNIL SPORT HB (5893012) |
| MOINS 18 FEMININS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE <i>Samedi 02 & Dimanche 03 juin 2018</i> | US VENDOMOISE HANDBALL (5441001) |

La COC se félicite d'avoir reçu plus d'une quarantaine de dossiers et se réjouit de l'intérêt porté par les clubs à ces compétitions et les en remercie considérablement.

Pour les Finales de secteur des Coupes de France Régionale et Départementale programmées le dimanche 25 février 2018 (1/16^e et 1/8^e) dont les niveaux seront attribués aux clubs organisateurs à l'issue des 1/32^{èmes}, ci-après les sites retenus :

SECTEUR 1 (Sud-Ouest) :

- . SAINT YRIEIX (6016040)
- . US MONTAUBAN HANDBALL (6182001)

SECTEUR 2 (Centre Ouest) :

- . US ST BERTHEVIN - PAYS DE LAVAL HB (6253049)

SECTEUR 3 (Nord-Ouest) :

- . AAEEC PONTS DE CE (6249001)

SECTEUR 4 (Nord Est) :

- . ROUEN 76 UNIVERSITE HB (1776006)
- . AMICALE LAIQUE DEVILLE HANDBALL (5976023)

SECTEUR 5 (Ile de France) :

- . HB CLUB DE LIVRY GARGAN (5893003)
- . HANDBALL ST-BRICE 95 (5895002)

SECTEUR 6 (Centre Est) :

- . SARREBOURG (1557023)
- . CHAUMONT HANDBALL (5652002)

SECTEUR 7 (Rhône Alpes/Ardèche) :

- . BRON HANDBALL HB (5169013)
- . HB PAYS DE ST MARCELLIN (5138039)

SECTEUR 8 (Sud Est) :

- . HBC ARAMON (1330037)
- . OLYMPIQUE GRAND AVIGNON HB (6384010)



INFORMATIONS ET RAPPELS IMPORTANTS «A LIRE ATTENTIVEMENT»

1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à sportive@ffhandball.net et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT s.petit@ffhandball.net.

2 / CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET (as.pointet@ffhandball.net).

3 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier. Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veuillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

ATTENTION : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

4 / GEST'HAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec Gest'Hand ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire **IMPERATIVEMENT** sur <http://support.ffhandball.org>

Fait à Gentilly, le 10 janvier 2018

Pascal BAUDE
Président de la COC Nationale

**Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.*